



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPECIAL

RS N° 10/ RS 2012  
1,52 €

JANVIER 2012

*\*Recueil consultable à la préfecture de la Haute-Garonne,  
(accueil Saint-Etienne) et dans les sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens  
ou sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :  
<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr>*

*\*Les documents inscrits au présent recueil sont consultables en intégralité soit auprès de la préfecture  
de la Haute-Garonne, soit auprès du service concerné*

---

### Sommaire :

Direction Départementale des Territoires  
Service Economie Agricole

Appel à candidature du 16 janvier 2012 relatif à l'organisation du dispositif à l'installation des jeunes agriculteurs

---

**Direction Départementale des Territoires  
Service Economie Agricole**

**Appel à candidature du 16 janvier 2012 relatif à l'organisation du dispositif à l'installation des jeunes agriculteurs**

La convention cadre 2009-02 signée entre la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, l'Agence de services et de paiement et la DDT, relative à la mise en oeuvre du stage collectif de 21 heures prévue au Plan de professionnalisation personnalisé est arrivée à son terme le 31 décembre 2011.

Par conséquent, je suis dans l'obligation de lancer un nouvel appel à candidature, conformément aux dispositions du décret du 09 janvier 2009, relatif à l'organisation du dispositif à l'installation des jeunes agriculteurs.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le cahier des charges correspondant qui doit être publié au recueil spécial des actes administratifs.

Signé : la Directrice départementale adjointe des Territoires, L. PUJO

**Dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture**

**APPEL à CANDIDATURE**

CENTRE de FORMATION pour la REALISATION du STAGE COLLECTIF de 21h.

date de consultation: 30 janvier 2012

date de remise des candidatures : 29 février 2012

adresse de dépôt des candidatures:

DDT de Haute-Garonne  
Cité Administrative Bâtiment E  
2 Boulevard Armand Duportal  
BP 70001  
31074 Toulouse CEDEX 9

tel 05 61 10 60 30 ou 065 61 10 60 41

dossier suivi par Aurélie LAURENS et Laurent COLLET - Service Economie Agricole

Acte de candidature

Nom de l'organisme demandant la labellisation :		
Adresse :		
Nom du responsable :		
Tel :	Fax :	mail :

FAIT ACTE DE CANDIDATURE pour mettre en place le stage collectif de 21 h du plan de professionnalisation personnalisée du département de la Haute-Garonne pour 3 années civiles renouvelables.

S'engage en cas d'acceptation de sa candidature à réaliser les missions correspondantes au cahier des charges joint.

Les sommes dues au titre de la présente prestation seront versées sur le compte ouvert

Au nom de :

Banque :

N° :

Nom des autres organismes associés:

.....  
.....  
.....

Les pièces annexées à cet acte de candidature deviennent contractuelles en cas de labellisation par le Préfet.

L'organisme de formation candidat devra présenter dans son dossier de candidature les pièces suivantes

l'acte de candidature daté et signé par le responsable de l'organisme candidat  
le cahier des charge daté et signé  
une note présentant le programme du stage collectif et l'organisation proposée (Annexe 4)  
une description des expériences et des compétences de l'organisme candidat en lien avec l'objectif du stage collectif de 21 heures  
les conventions signées avec les partenaires  
une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales  
la copie de la déclaration à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en tant qu'organisme de formation ou copie de la convention liant le candidat à un organisme de formation déclaré.  
la délibération de la structure de formation de se porter candidat à cet appel à candidature

Première demande de labellisation

Renouvellement

Date de la première labellisation :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2012

Cachet de l'organisme

Signature du responsable

Cahier des charges relatif au stage collectif obligatoire  
de 21 heures du Plan de Professionnalisation Personnalisé - PPP

Le stage collectif obligatoire fait partie intégrante du PPP pour chaque bénéficiaire d'un PPP. En complément des actions personnalisées prescrites, le stage collectif obligatoire doit contribuer aux objectifs du PPP tels qu'ils sont définis par arrêté. Dès lors que le nombre de candidats le permettrait, il peut éventuellement être proposé plusieurs modèles de stage collectif. Préciser, le cas échéant, les adaptations spécifiques que vous envisageriez. Pour contribuer au sein du PPP à l'atteinte des objectifs, le stage collectif doit permettre au candidat à l'installation de repérer où sont les ressources qui lui permettront de finaliser son projet en toute connaissance de cause. S'il est prévu de remettre un document support lors de la formation, en préciser l'architecture et le contenu. Dans le cas où cette proposition serait pratiquement finalisée, il est utile de l'annexer au présent acte de candidature.

Le stage collectif n'a pas pour objet d'élaborer le PDE de chaque candidat.

#### 1. Les objectifs spécifiques du stage collectif

Le stage collectif doit aborder d'autres dimensions d'un projet d'installation que la seule dimension économique et financière en vue de l'établissement de son PDE.

Prioritairement le stage collectif doit permettre à chaque porteur de projet de devenir acteur de son propre projet et de se donner les moyens de le mener à bien.

Le stage doit être l'occasion pour le candidat de réfléchir sur l'insertion de l'exploitation dans son territoire et ne pas se limiter à des présentations d'acteurs qui n'auraient d'autres objectifs que de promouvoir leurs services.

Le stage collectif de 21 heures doit participer aux objectifs généraux du PPP. Les objectifs retenus dans le programme du stage pourront être les suivants :

- enrichir une vision intégrée du territoire et faire le lien avec son projet d'installation
- identifier les différentes étapes de la démarche de création d'entreprise ainsi que tous les interlocuteurs institutionnels ou professionnels qui jalonnent cette démarche,
- confronter son pré-projet à celui de pairs et/ou à des professionnels pour approfondir ou faire évoluer ses choix en matière de système de production,
- se familiariser avec l'organisation d'une ou de quelques filières correspondant aux productions principales envisagées.

#### 2. Posture des intervenants :

Le stage collectif obligatoire préparatoire à l'installation peut être l'occasion de rassembler des porteurs de projets d'horizon très divers.

Les intervenants devront être en capacité de faire des présentations synthétiques et permettant de faire le lien entre les différents acteurs du territoire et l'agriculture.

Certaines précautions doivent être prises quant au choix des intervenants et le contenu de leur intervention: Il revient à l'organisme de formation habilité pour conduire le stage de veiller au cadrage des interventions dans la limite des informations qui peuvent être utiles aux porteurs de projet pour leur installation.

## Annexe 1

A remplir par la structure candidate à la labellisation en tant que centre de formation pour la réalisation du stage collectif de 21 heures

Expliquer en quelques lignes les éléments de la motivation de l'organisme à demander l'habilitation en tant qu'organisme chargé du stage collectif de 21 heures

## Annexe 2 : L'expérience

A remplir par la structure candidate à la labellisation en tant que centre de formation pour la réalisation du stage collectif de 21 heures

Quelles sont les expériences antérieures de l'organisme dans le champ de la formation professionnelle continue en agriculture ?

## Annexe 3 : Les partenariats et l'organisation de l'accompagnement

A remplir par la structure candidate à la labellisation en tant que centre de formation pour la réalisation du stage collectif de 21 heures

Identité des organismes partenaires intervenant dans le stage collectif de 21 heures:

Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Responsable :	
Tel :	Mel:
Plus value, compétences complémentaires apportées par cette organisme :	

Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Responsable :	
Tel :	Mel :
Plus value, compétences complémentaires apportées par cette organisme :	

Ajouter autant de tableaux que nécessaire.

## Annexe 4 – Organisation et Programme du stage collectif de 21 heures

A remplir par la structure candidate à la labellisation en tant que centre de formation pour la réalisation du stage collectif de 21 heures

Présenter l'organisation générale du stage collectif en précisant :  
nombre de stage collectif par an et le calendrier prévisionnel,  
les lieux de formation,  
le nombre de stagiaire par session de formation,  
les différents partenaires intervenant dans le stage,  
le programme type d'une session et l'organisation temporelle,

Présenter les objectifs retenus parmi les objectifs proposés dans le cahier des charges et les justifier par rapport au contexte local.  
(Des objectifs complémentaires peuvent éventuellement être proposés, leur intérêt devra être argumenté)

Pour chaque objectif (et sous objectif) du stage, expliquer :

- la ou les modalités pédagogiques retenus,
- la durée de la séquence pédagogique
- la qualité de l'intervenant et les compétences requises

---

**Imprimerie Préfecture**

Achévé d'imprimer  
à Toulouse, le :  
**16 JANVIER 2012**

**CERTIFIE CONFORME**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général de la  
Préfecture de la Haute-Garonne

Signé : Françoise SOULIMAN

---